

PROJET D'ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2016

19 heures

Période de question relative à la demande de dérogation mineure

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance
- 1.2 Résolution approuvant le procès-verbal de la séance d'octobre 2016
- 1.3 Résolution autorisant le paiement des comptes du mois d'octobre 2016 et approuvant le journal des déboursés incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement 370
- 1.4 Résolution approuvant les états comparatifs des revenus et dépenses de la ville depuis le début d'exercice financier 2016 conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes (LCV)
- 1.5 Résolution adjugeant l'emprunt à long terme de 194 800 \$ à la Financière Banque Nationale inc.
- 1.6 Résolution édictant les concordances quant à l'emprunt à long terme de 194 800 \$
- 1.7 Résolution désignant un nouveau maire suppléant pour la période s'étalant du 2 novembre 2016 au 7 mars 2017
- 1.8 Résolution demandant au MAMOT d'effectuer une étude de faisabilité quant au regroupement municipal de la Ville et de la Paroisse de L'Épiphanie
- 1.9 Résolution octroyant le contrat de fourniture de mazout n° 2 pour la saison 2016-2017
- 1.10 Résolution autorisant la modification présentée par Beudoin Hurens quant à la programmation TECQ ainsi que la demande FEPTU au ministère des Affaires municipales
- 1.11 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 1.12 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière conformément à l'article 474.4 de la Loi sur les cités et villes

TRANSPORTS

- 2.1 Résolution autorisant l'appropriation de la réserve financière visant à financer des immobilisations, des projets ou programme en sécurité publique attribuable à l'ensemble des contribuables de la Ville de L'Épiphanie
- 2.2 Résolution confirmant l'exécution des travaux dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier

3. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 4.1 Résolution approuvant la demande de dérogation mineure aux fins de permettre la construction d'un terrain de stationnement dont l'allée de circulation aura une largeur de 3 mètres et de 4,49 mètres au lieu de 6 mètres sur le lot 4 580 546 au 160, croissant du Rivage
- 4.2 Résolution approuvant le projet de construction d'une habitation multifamiliale isolée de 6 logements sur le lot 4 580 546 (160, croissant du Rivage) dans la zone H-93 selon les objectifs et critères d'évaluation du règlement sur les PIIA

4.3 Résolution approuvant le projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 4 832 205 (89, place Carignan) dans la zone H-44 et assujetti à un PIIA

4.4 Résolution approuvant le projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 4 832 206 (85, place Carignan) dans la zone H-44 et assujetti à un PIIA

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Résolution octroyant le contrat d'entretien des aires de patinage extérieures pour la saison 2016-2017

6.2 Résolution autorisant l'achat du mobilier urbain dans le cadre du projet d'aménagement d'un circuit piétonnier patrimonial, culturel et touristique

6.3 Résolution modifiant la politique de soutien à l'utilisateur pour des inscriptions à des activités de loisir hors du territoire de la Ville de L'Épiphanie

6.4 Résolution modifiant la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes

7. RÉGLEMENTATION

7.1 Avis de motion relatif à l'adoption du règlement numéro 602-1 relatif aux animaux

7.2 Avis de motion relatif à l'adoption du règlement numéro 577-5 modifiant le règlement de zonage numéro 577

7.3 Avis de motion relatif à l'adoption du règlement numéro 581-3 modifiant le règlement de PIIA numéro 581

8. CORRESPONDANCE ET COMMUNICATION DU CONSEIL

9. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

10. LEVÉE DE LA SÉANCE



Ville de L'Épiphanie

Projet d'Ordre du jour

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2016

19 heures

Présents :

- Monsieur Steve Plante, maire
- Monsieur Luc-André Biron, conseiller du district 01
- Monsieur Stéphane Amireault, conseiller du district 02
- Madame Manon Leblanc, conseillère du district 03
- Madame Claudette Malenfant, conseillère du district 04
- Monsieur Christian Martel, conseiller du district 05
- Monsieur Michel Ouellet, conseiller du district 06

Période de questions relative à la dérogation mineure

Le maire invite les personnes à poser des questions relativement à la dérogation mineure du 160 croissant du Rivage.

1. ADMINISTRATION

1.1 Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

En y ajoutant l'item 4.5 visant à entériner une recommandation du CCU.

1.2 Résolution approuvant le procès-verbal de la séance d'octobre 2015

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

- Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie tenue le 4 octobre 2016 à 19 h

1.3 Résolution autorisant le paiement des comptes du mois d'octobre 2016 et approuvant le journal des déboursés incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement 370

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Il s'agit d'autoriser le paiement des factures au montant de 147 946,32 \$
Et d'approuver le journal des déboursés totalisant des dépenses pour une somme de 687 856,88 \$

1.4 Résolution approuvant les états comparatifs des revenus et dépenses de la ville depuis le début d'exercice financier 2016 conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes (LCV)

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Les états comparatifs sont conformes au budget adopté.

1.5 Résolution adjugeant l'emprunt à long terme de 194 800 \$ à la Financière Banque Nationale

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Il y lieu de renouveler le financement des règlements d'emprunts numéros 494-2, 497, 501 et 496 avec FBN au montant de 194 800 \$ pour un terme de 5 ans aux taux moyen de 1.73%%.

1.6 Résolution édictant les concordances quant à l'emprunt à long terme de 194 800 \$

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Cette résolution confirme le terme de l'emprunt.

1.7 Résolution désignant un nouveau maire suppléant pour la période s'étalant du 2 novembre 2016 au 7 mars 2017

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Conseillère du district n° 4 Madame Claudette Malenfant pour une période de 4 mois.

1.8 Résolution demandant au MAMOT d'effectuer une étude de faisabilité quant au regroupement municipal de la Ville et de la Paroisse de L'Épiphanie

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

1.9 Résolution octroyant le contrat de fourniture de mazout n° 2 pour la saison 2016-2017

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Au prix de la rampe journalière, majoré de 0,06 \$ le litre.

1.10 Résolution autorisant la modification présentée par Beaudoin Hurens quant à la programmation TECQ ainsi que la demande FEPTEU au ministère des Affaires municipales

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Budget additionnel de 3 000 \$, avant taxes.

1.11 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil déposent devant le conseil, dans le délai de 60 jours suivants la date anniversaire de la proclamation de son élection, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'ils ont dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté au conseil de laquelle siège le maire de la municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

1.12 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière conformément à l'article 474.4 de la Loi sur les cités et villes

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption, le maire fait rapport sur la situation financière de la municipalité, au cours d'une séance du conseil.

Le maire traite des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur externe, du dernier rapport du vérificateur général, le cas échéant, et du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédant celui pour lequel le prochain budget sera fait, et des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations.

Il doit également déposer une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière de la municipalité conformément au premier alinéa.

Il doit également déposer la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Cette liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

Le texte du rapport du maire est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité. En plus ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter que le texte est publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

2. TRANSPORTS

2.1 Résolution autorisant l'appropriation de la réserve financière visant à financer des immobilisations, des projets ou programme en sécurité publique attribuable à l'ensemble des contribuables de la Ville de L'Épiphanie

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Il s'agit d'autoriser une appropriation d'un montant de 2 044,26 \$ de la réserve financière constituée par le règlement numéro 572 pour de l'installation de 2 dos d'âne dans le quartier Clair-de-Lune.

2.2 Résolution confirmant l'exécution des travaux dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Honoraires versés à EFEL pour la conception géométrique des carrefours Notre-Dame, Saint-Pierre et Hôtel-de-Ville.

3. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Le maire déclare ses intérêts à l'égard des item 4.1 et 4.2 et demande à madame Leblanc, mairesse suppléante de le remplacer

- 4.1 Résolution approuvant la demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un terrain de stationnement dont l'allée de circulation aura une largeur de 3 mètres et de 4,49 mètres au lieu de 6 mètres sur le lot 4 580 546 au 160 croissant du Rivage**

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure suivant les conditions énumérées à la résolution numéro CCU-2016-09-59.

- 4.2 Résolution approuvant le projet de construction d'une habitation multifamiliale isolée de 6 logements sur le lot 4 580 546 (160, croissant du Rivage) dans la zone H-93 selon les objectifs et critères d'évaluation du règlement sur les PIIA**

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

QUE le conseil municipal approuve le projet de construction suivant les conditions énumérées à la résolution numéro CCU-2016-09-60.

- 4.3 Résolution approuvant le projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 4 832 205 (89, place Carignan) dans la zone H-44 et assujetti à un PIIA**

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

QUE le conseil municipal approuve le projet de construction suivant les conditions énumérées à la résolution numéro CCU-2016-10-66.

- 4.4 Résolution approuvant le projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 4 832 206 (85, place Carignan) dans la zone H-44 et assujetti à un PIIA**

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

QUE le conseil municipal approuve le projet de construction suivant les conditions énumérées à la résolution numéro CCU-2016-10-67.

- 4.5 Résolution approuvant le projet de rénovation modifié d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 2 364 458 situé au 45 rue Leblanc dans la zone M-42 et assujetti à un PIIA**

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

QUE le conseil municipal approuve le projet de construction suivant les conditions énumérées à la résolution numéro CCU-2016-11-73.

5. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

6. **LOISIRS ET CULTURE**

6.1 **Résolution octroyant le contrat d'entretien des aires de patinage extérieures pour la saison 2016-2017**

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Offre de service de Steve Morin pour le sentier glacé et la patinoire du parc Donald-Bricault au montant total de 11 497,50 \$, taxes comprises

6.2 **Résolution autorisant l'achat du mobilier urbain dans le cadre du projet d'aménagement d'un circuit piétonnier patrimonial, culturel et touristique**

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

7 bancs au montant de 1 258,36 \$ chacun. Montant total incluant les taxes et le transport 10 127,58 \$, installation non incluse.

6.3 **Résolution modifiant la politique de soutien à l'usager pour des inscriptions à des activités de loisir hors du territoire de la Ville de L'Épiphanie**

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

La seule modification est que le montant du remboursement maximal alloué par activité par personne par session passe de 25 \$ à 35 \$.

6.4 **Résolution modifiant la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes**

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Une mise à jour minimale pour une meilleure compréhension et pour mieux refléter la réalité d'aujourd'hui

7. **RÉGLEMENTATION**

7.1 **Avis de motion relatif à l'adoption du règlement numéro 602-1 relatif aux animaux**

Je _____ donne avis qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure il sera présenté pour adoption le règlement numéro 602-1 relatif aux animaux.

Les membres du conseil confirment avoir reçu copie du projet de règlement.

Le règlement numéro 602 est modifié en ajoutant à l'article 5, Section VII Conditions d'utilisation du parc canin, le point 5.54 comme suit :

« 5.54 Tout gardien de chien doit être couvert par une assurance responsabilité civile couvrant les blessures et dommages que son chien pourrait causer. ».

7.2 Avis de motion relatif à l'adoption du règlement numéro 577-5 modifiant le règlement de zonage numéro 577

Je _____ donne avis qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure il sera présenté pour adoption le règlement numéro 577-5 modifiant le règlement de zonage numéro 577.

Les membres du conseil confirment avoir reçu copie du projet de règlement.

Ayant pour objet de modifier l'étendue de la cour avant secondaire afin qu'il ne soit plus possible d'implanter des constructions accessoires dans la portion d'une cour arrière donnant sur une rue.

7.3 Avis de motion relatif à l'adoption du règlement numéro 581-3 modifiant le règlement de PIIA numéro 581

Je _____ donne avis qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure il sera présenté pour adoption le règlement numéro 581-1 modifiant le règlement de PIIA numéro 581.

Les membres du conseil confirment avoir reçu copie du projet de règlement.

Afin d'assujettir au PIIA tous les projets de construction de bâtiment principal ainsi que tous les projets d'agrandissement de plus de 25 mètres carrés d'un bâtiment principal sur le territoire.

8. CORRESPONDANCE ET COMMUNICATION DU CONSEIL

9. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est Proposé par: _____

Appuyé par: _____

De lever la séance à h .